



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 décembre 2024 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Jean-François Hecq est absent.

La séance est ouverte à 19 h 55.

2024-12-700

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour par le retrait du sujet 10.2 Soumissions et appropriation au surplus libre accumulé - Acquisition et installation de locaux préfabriqués pour bureaux administratifs au garage municipal - Contrat 2024-2231.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

2024-12-701

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prolonger la période de questions.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PROLONGATION)

La période de questions des citoyens se poursuit.

2024-12-702

SÉANCE D'INFORMATION - PROJETS DE RÈGLEMENT RV-1440-009, RV-1441-091 ET RV-1447-026

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De reporter la consultation publique ayant trait aux Projets de règlement suivants:

- Projet de règlement RV-1440-009 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme et assurant sa conformité relativement au plan stratégique d'urbanisme pour le chemin de la Grande-Côte;
- Projet de règlement RV-1441-091 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage relativement au plan stratégique du chemin de la Grande-Côte;
- Projet de règlement RV-1447-026 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au plan stratégique du chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

2024-12-703

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PROJET INTÉGRÉ ROSEFELLOW - BÂTIMENT INDUSTRIEL PROJETÉ AU 600, RUE HECTOR-LANTHIER - ZONE I-1 320 - DOSSIER 2409-DM-506

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment industriel à être érigé au 600, rue Hector-Lanthier, dans la zone I-1 320.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 1,11 % le pourcentage de fenestration sur le mur latéral gauche du bâtiment industriel à être érigé au 600, rue Hector-Lanthier, représentant une dérogation de 11,39 %, soit 91,12 % inférieure à la norme minimale de 12,5 % prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'autoriser le revêtement de panneau architectural (acier), calibre 22 comme revêtement de classe A, représentant une dérogation à l'article 158 du règlement sur le zonage.

Le conseil appuie sa décision sur les critères suivants :

1. la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme;
2. l'application du règlement duquel on demande les dérogations n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande, car il s'agit d'un nouveau projet et le demandeur aurait pu rendre son projet conforme à la réglementation. Toutefois, étant donné que le demandeur souhaite obtenir une certification carbone zéro, le demandeur doit déroger à la réglementation qui a été mise en place pour ce projet;
3. les dérogations demandées ne sont pas considérées comme ayant un caractère mineur;
4. une demande de permis est actuellement en attente, et celle-ci a été faite de bonne foi;
5. les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
6. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
7. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
8. les dérogations ne portent pas atteinte à la qualité de l'environnement;
9. les dérogations ne portent pas atteinte au bien-être général.

Adoptée

2024-12-704

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PROJET INTÉGRÉ ROSEFELLOW - BÂTIMENT INDUSTRIEL PROJETÉ AU 800, RUE HECTOR-LANTHIER - ZONE I-1 320 - DOSSIER 2409-DM-507

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment industriel à être érigé au 800, rue Hector-Lanthier, dans la zone I-1 320.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 1,21 % le pourcentage de fenestration sur le mur latéral gauche du bâtiment industriel à être érigé au 800, rue Hector-Lanthier, représentant une dérogation de 11,29 %, soit 90,32 % inférieure à la norme minimale de 12,5 % prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'autoriser le revêtement de panneau architectural (acier), calibre 22 comme revêtement de classe A, représentant une dérogation à l'article 158 du règlement sur le zonage.

Le conseil appuie sa décision sur les critères suivants :

1. la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme;
2. l'application du règlement duquel on demande les dérogations n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande, car il s'agit d'un nouveau projet et le demandeur aurait pu rendre son projet conforme à la réglementation. Toutefois, étant donné que le demandeur souhaite obtenir une certification carbone zéro, le demandeur doit déroger à la réglementation qui a été mise en place pour ce projet;
3. les dérogations demandées ne sont pas considérées comme ayant un caractère mineur;
4. une demande de permis est actuellement en attente, et celle-ci a été faite de bonne foi;
5. les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
6. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
7. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
8. les dérogations ne portent pas atteinte à la qualité de l'environnement;
9. les dérogations ne portent pas atteinte au bien-être général.

Adoptée

2024-12-705

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PROJET INTÉGRÉ ROSEFELLOW - BÂTIMENT INDUSTRIEL PROJETÉ AU 1000, RUE HECTOR-LANTHIER - ZONE I-1 320 - DOSSIER 2409-DM-508

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment industriel à être érigé au 1000, rue Hector-Lanthier, dans la zone I-1 320.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 1,33 % le pourcentage de fenestration sur la façade donnant sur l'Autoroute 640 du bâtiment industriel à être érigé au 1000, rue Hector-Lanthier,

représentant une dérogation de 11,17 %, soit 89,36 % inférieure à la norme minimale de 12,5 % prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'autoriser le revêtement de panneau architectural (acier), calibre 22 comme revêtement de classe A, représentant une dérogation à l'article 158 du règlement sur le zonage.

D'autoriser l'entreposage de remorque en cour avant du côté de l'Autoroute 640, représentant une dérogation à l'article 45 du règlement sur le zonage.

Le conseil appuie sa décision sur les critères suivants :

1. la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme;
2. l'application du règlement duquel on demande les dérogations n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande, car il s'agit d'un nouveau projet et le demandeur aurait pu rendre son projet conforme à la réglementation. Toutefois, étant donné que le demandeur souhaite obtenir une certification carbone zéro, le demandeur doit déroger à la réglementation qui a été mise en place pour ce projet;
3. les dérogations demandées ne sont pas considérées comme ayant un caractère mineur;
4. une demande de permis est actuellement en attente, et celle-ci a été faite de bonne foi;
5. les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
6. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
7. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
8. les dérogations ne portent pas atteinte à la qualité de l'environnement;
9. les dérogations ne portent pas atteinte au bien-être général.

Adoptée

2024-12-706 PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024 et celui de la séance extraordinaire du 12 novembre 2024, tels que soumis.

Adoptée

2024-12-707 PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-092 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'adopter le Projet de règlement RV-1441-092 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée

2024-12-708
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1443-002 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter le Projet de règlement RV-1443-002 modifiant le Règlement RV-1443 sur le lotissement en ce qui a trait à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée

2024-12-709
RÈGLEMENT RV-1355-2-18 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 novembre 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le Règlement RV-1355-2-18 modifiant le Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie en ce qui a trait à l'encadrement des véhicules récréatifs.

Adoptée

2024-12-710
RÈGLEMENT RV-1650-4 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 novembre 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1650-4 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

2024-12-711
RÈGLEMENT RV-1763 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 novembre 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1763 décrétant des travaux de pavage de la couche d'usure sur la rue Doris-Lussier (tronçon II) et leur financement par emprunt, au montant de 275 000 \$.

Adoptée

2024-12-712
RÈGLEMENT RV-1349-2-4 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1349-2-4 modifiant le Règlement RV-1349-2 sur la location et l'utilisation des espaces publics municipaux relativement à certaines définitions et aux demandes d'annulation de location.

Le projet de règlement est déposé.

2024-12-713
RÈGLEMENT RV-1674-1 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1674-1 modifiant le Règlement RV-1674 sur l'établissement d'un fonds et d'une redevance pour favoriser le retour des terres à l'agriculture afin d'introduire une nouvelle exemption.

Le projet de règlement est déposé.

2024-12-714
RÈGLEMENT RV-1768 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1768 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025.

Le projet de règlement est déposé.

2024-12-715
RÈGLEMENT RV-1769 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Maude Whittom donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1769 sur la contribution au financement des services d'eau, d'égout et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2025.

Le projet de règlement est déposé.

2024-12-716
RÈGLEMENT RV-1770 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Simon Sesto Cifola donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1770 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2025.

Le projet de règlement est déposé.

2024-12-717
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

De prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité, du 25 au 28 novembre 2024, sur les règlements suivants:

- Règlement RV-1760 décrétant l'acquisition d'une génératrice fixe pour l'aréna, la construction d'une entrée électrique et leur financement par emprunt;
- Règlement RV-1764 décrétant l'acquisition de lampadaires décoratifs et un emprunt à cette fin;
- Règlement RV-1765 abrogeant le Règlement RV-1665.

Adoptée

2024-12-718
DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 11 octobre au 7 novembre 2024.

Adoptée

2024-12-719
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - OCTOBRE 2024

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024 montrant un total des activités de 7 015 227,07 \$.

Adoptée

2024-12-720
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 1^{er} novembre 2024 et révisée par le Service des finances le 19 novembre 2024, montrant un montant payable total de 1 746 175,10 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2024-12-721
**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE -
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 ET VERSEMENT DE LA QUOTE-PART**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2025 de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville prévoyant des revenus et dépenses de 30 897 385 \$.

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 8 320 492 \$.

Adoptée

2024-12-722

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC DU DOMAINE VERT - APPROBATION
DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 ET VERSEMENT DE LA QUOTE-
PART**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 de la Régie intermunicipale du parc du Domaine Vert prévoyant des revenus de 2 665 586,22 \$ et des dépenses de 2 665 586,23 \$.

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 206 326 \$.

Adoptée

**2024-12-723
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - VERSEMENT DE LA
QUOTE-PART 2025**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au montant de 746 536 \$ pour l'exercice financier 2025.

Adoptée

**2024-12-724
AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN - VERSEMENT
DE LA QUOTE-PART 2025**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) au montant de 2 265 378 \$ pour l'exercice financier 2025.

Adoptée

**2024-12-725
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE -
VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2025**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le versement à la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville de la quote-part de la Ville au montant de 144 900 \$ pour l'exercice financier 2025.

Adoptée

2024-12-726

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-12-654 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

ATTENDU un surplus anticipé pour 2024, dû à des revenus excédentaires aux prévisions budgétaires;

ATTENDU l'affectation de 1 784 000 \$ aux fins d'équilibre budgétaire 2024, prise en vertu de la résolution 2023-12-654;

ATTENDU la recommandation de la Commission municipale du Québec, dans son rapport d'audit intitulé « Audit de performance – Gestion des excédents et réserves » de février 2024, laquelle préconise d'annuler en totalité ou partiellement le recours aux excédents à des fins d'équilibre budgétaire lorsqu'un surplus est constaté en cours d'exercice financier;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De modifier la résolution 2023-12-654 en supprimant la ligne « D'affecter un montant de 1 784 000 \$ aux fins de l'équilibre budgétaire à même le surplus libre accumulé. ».

Adoptée

2024-12-727

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-05-253 AFFECTATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU

ATTENDU la résolution 2024-05-253 visant une affectation à la réserve financière pour le service de l'eau;

ATTENDU que la Ville souhaitait affecter à la réserve une partie de l'excédent de fonctionnement pour l'exercice financier précédent, l'affectation aurait dû se faire à partir du surplus libre accumulé;

ATTENDU que la résolution 2024-05-253 doit être modifiée afin de rectifier la source de financement pour l'affectation;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De modifier la résolution 2024-05-253 en remplaçant la ligne « D'affecter, à même l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier courant, un montant de 400 000 \$ à la réserve financière pour le service de l'eau. » par la ligne « D'affecter, à même le surplus libre accumulé, un montant de 400 000 \$ à la réserve financière pour le service de l'eau. ».

Adoptée

2024-12-728

MODIFICATION DU RÈGLEMENT RV-1697 PAR APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - TRAVAUX D'AJOUT ET DE MODIFICATION DES FEUX DE CIRCULATION CONCERNANT DEUX INTERSECTIONS DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE

ATTENDU le Règlement RV-1697 décrétant des travaux d'ajout et de modification des feux de circulation à deux intersections du boulevard de la Grande-Allée et un emprunt à cette fin, en vigueur au 13 octobre 2021;

ATTENDU l'emprunt de 272 000 \$ autorisé pour le financement du projet par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 1er octobre 2021;

ATTENDU l'emprunt additionnel de 598 000 \$ autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 juin 2023;

ATTENDU la révision des coûts selon l'estimation préparée par le Service du génie en date du 21 novembre 2024;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'augmenter de 35 000 \$ le montant prévu au Règlement RV-1697 décrétant des travaux d'ajout et de modification des feux de circulation à deux intersections du boulevard de la Grande-Allée, passant d'un total de 870 000 \$ à 905 000 \$.

D'approprier la somme de 35 000 \$ au surplus libre accumulé.

De transmettre une copie certifiée de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

2024-12-729

AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ - CRÉATION D'UN FONDS CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'affecter, à même le surplus libre accumulé, un montant de 1 000 000 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté à titre de « Fonds climat et développement durable ».

Adoptée

2024-12-730

AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ - SOMMES PROVENANT DU PARTAGE DES REVENUS D'AFFICHAGE À L'ARÉNA 2024

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'affecter un montant de 7 575 \$ provenant du partage des revenus d'affichage à l'aréna pour l'année 2024 au surplus accumulé affecté au Fonds communautaire.

Adoptée

2024-12-731

RETOUR AU SURPLUS LIBRE DE MONTANTS NON UTILISÉS DU SURPLUS AFFECTÉ

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De retourner au surplus libre accumulé la somme de 173 000 \$ provenant des soldes résiduels des affectations au programme triennal 2024-2025-2026.

Adoptée

2024-12-732

RADIATION DE COMPTES EN FACTURATION DIVERSE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la radiation des comptes en facturation diverse au montant de 62 620,90 \$ tels que détaillés au rapport du Service des finances en date du 8 novembre 2024.

Adoptée

2024-12-733

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025 conformément au Règlement RV-1045 sur la régie interne des affaires du conseil municipal, les séances publiques et la création des comités et commissions ainsi qu'à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et d'approuver, conformément aux dispositions des articles 319 et 320 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le calendrier comme suit :

Date	Heure
21 janvier 2025	19 h 30
4 février 2025	19 h 30
11 mars 2025	19 h 30
1er avril 2025	19 h 30
6 mai 2025	19 h 30

3 juin 2025	19 h 30
8 juillet 2025	19 h 30
19 août 2025	19 h 30
9 septembre 2025	19 h 30
1er octobre 2025 (mercredi)	19 h 30
18 novembre 2025	19 h 30
2 décembre 2025	19 h 30

Adoptée

2024-12-734

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
 APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil conformément aux dispositions des articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), à savoir :

MME CHRISTINE BEAUDETTE, mairesse
 MME MAUDE WHITTOM, conseillère du district 1
 M. SIMON SESTO CIFOLA, conseiller du district 2
 MME CAMILLE JOLI-COEUR, conseillère du district 3
 M. JONATHAN THIBAUT, conseiller du district 4
 M. DANIEL KAESER, conseiller du district 5
 MME KARINE LARAMÉE, conseillère du district 6
 M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, conseiller du district 7
 MME LORI DOUCET, conseillère du district 8

DE transmettre un avis du présent dépôt à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

2024-12-735

REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - RÈGLEMENT RV-1706

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
 APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt par la greffière d'une copie du Registre des déclarations des membres du conseil municipal pour l'année 2024, en application de l'article 9 du Règlement RV-1706 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boisbriand suite à l'élection générale 2021.

Adoptée

2024-12-736

GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt par le directeur général du rapport annuel préparé le 13 novembre 2024 sur la mise en oeuvre du Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle et sur l'opportunité de le modifier.

Adoptée

2024-12-737

SOUSSIONS - COLLECTE DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION - CONTRAT 2024-2249

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat de collecte des boues de l'usine d'épuration, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
9147-9279 Québec inc. (Épursol) 47, Albert-Ferland, Chénéville (Québec) J0V 1E0	572 000,63 \$
Enviro Connexions / Waste Connections of Canada inc. 4141, boulevard de la Grande allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7	619 043,80 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 29 novembre 2024;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 22 novembre 2024.

D'accepter l'offre de 9147-9279 Québec inc. (Épursol) au montant de 572 000,63 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le contrat de collecte des boues de l'usine d'épuration – Contrat 2024-2249.

Cet octroi de contrat est conditionnel à la fourniture du certificat d'assurance conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

Adoptée

2024-12-738

OFFRE DE SERVICES - ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE À QUATRE ROUES MOTRICES - CONTRAT 2024-2258

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour l'acquisition d'un véhicule électrique à quatre roues motrices;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 20 novembre 2024;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter l'offre de « Subaru Rive-Nord » au montant de 64 897,20 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition d'un véhicule électrique à quatre roues motrices - Contrat 2024-2258.

Adoptée

2024-12-739
OFFRE DE SERVICES - ENTRETIEN ET SOUTIEN DES LOGICIELS PG SOLUTIONS INC. POUR L'ANNÉE 2025 - CONTRAT 2024-2262

ATTENDU que la Ville souhaite reconduire le contrat de soutien et d'entretien des logiciels d'applications municipales avec PG Solutions inc.;

ATTENDU que les dispositions de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) exemptent le contrat du processus d'appel d'offres;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter l'offre de PG Solutions inc. au montant de 218 114,47 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat d'entretien et de soutien annuel des logiciels d'applications municipales pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 - Contrat 2024-2262.

Adoptée

2024-12-740
SYSTÈME DE PONDÉRATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA STATION DE SUPPRESSION D'EAU POTABLE

ATTENDU que tout contrat de services professionnels pour les plans et devis ainsi que la surveillance dans le cadre des travaux de mise à niveau de la station de suppression d'eau potable nécessite l'évaluation des soumissions par un comité de sélection;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le système de pondération et les critères d'évaluation proposés par le Service du génie permettant de préciser les exigences spécifiques à être utilisées dans le cadre de tout contrat de services professionnels pour les plans et devis ainsi que la surveillance dans le cadre des travaux de mise à niveau de la station de surpression d'eau potable.

Adoptée

**2024-12-741
CONTRATS OCTROYÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - FRAIS
ACCESSOIRES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte des montants en frais accessoires approuvés par le directeur général sur les contrats actifs au 30 septembre 2024 octroyés par le conseil municipal, conformément au Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

**2024-12-742
PROCUREURE À LA COUR MUNICIPALE - MISE À JOUR DE L'OFFRE DE
SERVICE POUR L'ANNÉE 2025**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'établir le tarif d'honoraires du procureur de la Cour municipale de Boisbriand de la façon suivante, à compter du 1er janvier 2025:

- 800 \$ par séance;
- 275 \$ de l'heure, pour un minimum d'une heure rémunérée, pour la comparution d'une personne détenue, sans déplacement;
- 275 \$ de l'heure, pour un minimum d'une heure rémunérée, pour les mandats non directement liés à un dossier à être entendu devant la Cour municipale ou pour les mandats découlant d'un dossier de la Cour municipale qui serait porté en appel.

Adoptée

**2024-12-743
MANDAT AUX PROCUREURS - EXPROPRIATION À DES FINS
MUNICIPALES - LES BERGES DE BOISBRIAND INC.**

ATTENDU le protocole d'entente entre la Ville et le promoteur du projet Les Berges de Boisbriand inc.;

ATTENDU la résolution 2022-08-419 autorisant l'établissement d'une servitude de passage pour la construction et l'entretien d'un égout pluvial (dont un exutoire) avec Les Berges de Boisbriand inc. ou ses représentants, sur une partie du lot 5 813 827 du cadastre du Québec situé dans le projet résidentiel de la rue Yvonne-Lacroix;

ATTENDU qu'après plusieurs échanges infructueux avec le promoteur, celui-ci a toujours refusé de signer l'acte notarié nécessaire à la régularisation des titres de propriété;

ATTENDU que le promoteur a maintenant vendu le terrain à un tiers qui refuse également de régulariser la situation;

ATTENDU que l'exutoire est partie intégrante du réseau d'égout pluvial et que son maintien est essentiel pour la gestion des eaux pluviales de cette rue;

ATTENDU que l'acquisition de droits visant à régulariser les titres de la Ville relativement à son réseau d'égout pluvial est une fin municipale;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De mandater le cabinet Prévost Fortin D'Aoust Avocats afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires visant à exproprier les droits requis en pareilles circonstances, et plus particulièrement :

1) La pleine propriété de la partie du lot 5 813 827 décrite comme suit :

Partie du lot 5 813 827

(Représentée par les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 1)

De	À	Borné vers	Par lot	Direction	Distance (mètres)
1	2	NORD-EST	5 813 832 (rue Yvonne-Lacroix)		A : 0,56 R : 18,34
2	3	NORD-EST	5 813 832 (rue Yvonne-Lacroix)	137°10'12"	7,03
3	4	SUD-EST	5 813 827	211°55'16"	11,92
4	5	NORD-EST	5 813 827	118°39'38"	9,63
5	6	SUD-EST	5 813 827 PTIE (Parcelle 2)	203°51'13"	6,02
6	7	SUD-OUEST	5 813 827	298°39'38"	16,63
7	1	NORD-OUEST	6 079 386	28°34'29"	20,27

Contenant une superficie 173,8 mètres carrés (SI).

2) La servitude d'écoulement des eaux sur la partie du lot 5 813 827 décrite comme suit :

Partie du lot 5 813 827

(Représentée par les chiffres 10, 11, 12, 9, 10)

De	À	Borné vers	Par lot	Direction	Distance (mètres)
10	11	NORD-EST	5 813 832 (rue Yvonne-Lacroix)	137°14'13"	10,89
11	12	SUD-EST	5 813 827	203°51'13"	71,16
12	9	SUD-OUEST	2 109 075	314°35'30"	10,69
9	10	NORD-OUEST	5 813 827 ET 5 813 827 PTIE (Parcelle 1)	23°51'13"	71,70

Contenant une superficie 714,3 mètres carrés (SI).

Le tout tel qu'il appert du plan et de la description technique préparés par Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, en date du 14 novembre 2024, portant le numéro 6564 de ses minutes, lesquels sont joints aux présentes pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-12-744

MANDAT AUX PROCUREURS - 2100 À 3350, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS (PROJET PIMBINA) ET 3400 À 3554, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS (PROJET PIMBINA-LOGGIAS) - STABILITÉ DES STRUCTURES

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De mandater les avocats du cabinet DHC Avocats afin de représenter les intérêts de la Ville et entreprendre toutes les procédures nécessaires à assurer la sécurité des personnes et le respect de la réglementation applicable, et procéder à la publication de tout avis au registre foncier, en ce qui concerne les immeubles situés aux 2100 à 3350 et aux 3400 à 3554 rue des Francs-Bourgeois.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-12-745

**GARANTIES FINANCIÈRES LIÉES AU PROTOCOLE D'ENTENTE 1052 P-67
- TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS,
TRONÇON I ET PARTIE DE LA RUE MARIE-DESJARDINS**

ATTENDU la signature entre la Ville de Boisbriand et le promoteur Wilfrid & Guy Dion SENC du protocole d'entente 1052 P-67 pour les travaux de construction de la rue Jean-Claude-Langlois, tronçon I et partie de la rue Marie-Desjardins;

ATTENDU que les garanties financières liées à ce protocole doivent être renouvelées et que des travaux ont été réalisés en 2024;

ATTENDU que les garanties financières doivent être modifiées pour représenter la valeur réelle des travaux a complété;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De diminuer le montant de la garantie financière actuelle de 1 356 000 \$, la faisant passer à 67 800 \$ pour les travaux de pavage, bordure et éclairage de la rue Jean-Claude-Langlois tronçon I et partie de la rue Marie-Desjardins, représentant une garantie de 5 % de la valeur des travaux.

De ne pas renouveler la garantie financière actuelle de 43 000 \$ pour les travaux de construction de la station de surpression vu l'acceptation finale des travaux.

Adoptée

2024-12-746

**GARANTIE FINANCIÈRE LIÉE AU PROTOCOLE D'ENTENTE 1052 P-74 -
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA CÔTE NORD**

ATTENDU la signature entre la Ville de Boisbriand et le promoteur Wilfrid & Guy Dion SENC du protocole d'entente 1052 P-74 pour les travaux de réaménagement du chemin de la Côte Nord;

ATTENDU que la garantie financière liée à ce protocole doit être renouvelée;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De renouveler au même montant la garantie financière actuelle de 1 165 000 \$ pour les travaux de réaménagement du chemin de la Côte Nord.

Adoptée

2024-12-747

RÉCUPÉRATION DE MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS À DOMICILE ET GESTION ENVIRONNEMENTALE DES HALOCARBURES - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ORGANISME GRENIER POPULAIRE DES BASSES-LAURENTIDES POUR L'ANNÉE 2025

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'entente avec l'organisme Grenier populaire des Basses-Laurentides ayant trait à la récupération à domicile des meubles et électroménagers, incluant la gestion des halocarbures, pour la période du 1er janvier 2025 au 1er janvier 2026.

D'autoriser une dépense de 13 059 \$ imputable au poste budgétaire 02-420-10-535.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-12-748

LOCATION D'UN ESPACE SITUÉ AU 305, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - SIGNATURE DE L'ADDENDA NUMÉRO 2 AVEC L'ORGANISME SERVICES D'ENTRAIDE LE RELAIS

ATTENDU le bail intervenu entre la Ville et l'organisme Services d'entraide Le Relais ayant trait à la location d'un espace situé au 305, chemin de la Grande-Côte pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022, assortie de quatre options de renouvellement possibles d'une période additionnelle d'une année chacune;

ATTENDU qu'une option de renouvellement a été exercée pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2023-08-430, la durée du bail a été prolongée jusqu'au 29 février 2024 inclusivement;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2024-04-205, la durée du bail a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024;

ATTENDU la lettre de l'organisme datée du 4 novembre 2024 signifiant à la Ville qu'elle ne pourrait quitter les locaux avant le 31 janvier 2025 en raison du délai des travaux;

ATTENDU la volonté de la Ville de prévoir un loyer pour l'ensemble de l'année pour pallier la possibilité d'un nouveau report;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'addenda numéro 2 au bail convenu avec l'organisme Services d'entraide Le Relais relativement à la location d'un espace situé au

305, chemin de la Grande-Côte, prolongeant la durée du bail et réduisant le loyer mensuel à 470 \$ à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-12-749

**UTILISATION D'UN TERRAIN MUNICIPAL À DES FINS D'AGRICULTURE -
PROLONGATION DES ENTENTES AVEC LES JARDINS BELAFLORE INC.
ET PHYTOPAYSAGE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prolonger d'une période de quatre-vingt-dix (90) jours, la date d'échéance des ententes relatives à l'utilisation d'un terrain municipal à des fins d'agriculture avec l'entreprise Les Jardins Belaflore et l'entreprise Phytopaysage, portant la fin des ententes au 1er mars 2025.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer au nom de la Ville tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-12-750

ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser l'acquisition des œuvres suivantes afin de bonifier la Collection d'œuvres d'art municipale :

- « Vibrations » par Maryse Ménard, au coût de 675 \$ toutes taxes incluses;
- « Coup de cœur » par Luce Lamoureux, au coût de 1 350 \$ toutes taxes incluses.

Adoptée

2024-12-751

**RESTITUTION D'UN BIEN À SES DONATEURS - PIANO DE LA MAISON DU
CITOYEN**

ATTENDU que le piano public de la Maison du citoyen datant de 1920 a été remis à la Ville de Boisbriand par donation de madame Marie-Diane Bessette et monsieur Normand Gosselin en 2014;

ATTENDU que deux (2) experts ont analysé l'état du piano et que le coût lié à sa réparation estimé à environ 10 000 \$ dépasse sa valeur actuelle;

ATTENDU que le Service des loisirs souhaite se départir de ce bien qui ne répond plus aux besoins;

ATTENDU que les donateurs ont été consultés dans ce processus décisionnel;

ATTENDU que les donateurs souhaitent reprendre le piano.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser le Service des loisirs à restituer le piano public de la Maison du citoyen aux donateurs, madame Marie-Diane Bessette et monsieur Normand Gosselin.

Adoptée

2024-12-752

DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville et de la communauté de favoriser le recyclage des équipements informatiques et électroniques qui sont devenus inutilisables et sans valeur;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le don des équipements informatiques et électroniques inutilisables à l'entreprise d'insertion « Recypro de Lachute » tel que recommandé par le directeur du Service des ressources informationnelles en date du 25 novembre 2024.

Adoptée

2024-12-753

REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet projets particuliers d'amélioration (PPA);

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés du 6 août au 7 octobre 2024;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet projets particuliers d'amélioration (PPA).

De reconnaître qu'en cas de non-respect des modalités d'application, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2024-12-754
GESTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2023 - RAPPORT ANNUEL

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2023 préparé par la directrice du Service du génie et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 août 2024.

Adoptée

2024-12-755
FONDS D'AIDE D'URGENCE AUX FAMILLES UKRAINIENNES (FAFU)

Attendu la résolution 2022-05-294 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Boisbriand à sa séance du 3 mai 2022;

Attendu que l'objectif de la contribution au fonds d'aide d'urgence aux familles ukrainiennes (FAFU) vise à soutenir les familles ukrainiennes qui fuient la guerre et qui s'installent dans le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Attendu que la contribution est allouée à la MRC de Thérèse-De Blainville et que cette dernière assure et assume son administration de concert avec ABL Immigration;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter que le surplus du fonds d'aide d'urgence aux familles ukrainiennes (FAFU) soit alloué à d'autres actions en lien avec le développement social du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Adoptée

2024-12-756
**PRÊT DE LA LOGE DU CENTRE D'EXCELLENCE SPORTS ROUSSEAU -
MATCH DE HOCKEY DE L'ARMADA BLAINVILLE-BOISBRIAND DU
24 JANVIER 2025**

Attendu la demande faite par la conseillère municipale Maude Whittom à la Mairie le 30 octobre 2024;

Attendu que, selon l'entente entre le Club de hockey junior Armada inc. et la Ville de Boisbriand, la Ville a accès à une loge pour 12 personnes pour les matchs de la saison régulière;

Attendu que madame Whittom reçoit les membres de la Commission des jeunes élues et élus de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à laquelle elle siège, le 24 janvier 2025;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser le prêt de la loge du Centre d'excellence Sports Rousseau réservée pour la Ville de Boisbriand, à la Commission des jeunes élues et élus de l'Union des municipalités du Québec pour la présentation du match de hockey de l'Armada de Blainville-Boisbriand le 24 janvier 2025.

Adoptée

2024-12-757
AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - FÊTE DE L'HIVER 2025

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la vente et la consommation de boissons alcoolisées à l'occasion de la Fête de l'hiver qui se tiendra au parc Derek-Aucoin le 1er février 2025, de 11 h à 21 h, remis au lendemain en cas d'intempéries et selon la disponibilité des fournisseurs.

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue de cet événement.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la vente de denrées alimentaires lors de cet événement.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, la présence d'un camion alimentaire et l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre dans le cadre de cet événement.

Adoptée

2024-12-758
AUTORISATION - FERMETURE HÂTIVE DE LA BIBLIOTHÈQUE LE 6 DÉCEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser la fermeture exceptionnelle de la bibliothèque à 17 heures, le 6 décembre 2024, afin de permettre aux employés y travaillant de participer à la soirée de fin d'année de tous les employés.

Adoptée

2024-12-759
AUTORISATION - FERMETURE HÂTIVE DE LA BIBLIOTHÈQUE LES 23, 27, 30 DÉCEMBRE 2024 ET 3 JANVIER 2025

ATTENDU que la bibliothèque, chaque année, est fermée les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier;

ATTENDU que tout le personnel régulier de la bibliothèque bénéficie de jours fériés du 22 décembre 2024 au 4 janvier 2025;

ATTENDU que le personnel temporaire de la bibliothèque doit assumer seul le service à la clientèle lors des journées d'ouverture de la bibliothèque pendant la période des fêtes et du jour de l'An;

ATTENDU qu'il est opportun de favoriser la conciliation travail-famille des employés temporaires pour cette période de l'année;

ATTENDU que le sujet a été discuté en commission des loisirs du 21 novembre 2024 (CLCVC2024-11-21-003);

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la fermeture exceptionnelle de la bibliothèque à 17 h les journées suivantes: 23, 27 et 30 décembre 2024 ainsi que le 3 janvier 2025.

Adoptée

2024-12-760
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - OCTOBRE 2024

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'octobre 2024 montrant un total mensuel de 2 011 185 \$ et un cumulatif annuel de 35 211 148 \$.

Adoptée

2024-12-761

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION DE TROIS BÂTIMENTS INDUSTRIELS - PROJET INTÉGRÉ ROSEFELLOW - 600, 800 ET 1000, RUE HECTOR-LANTHIER - ZONE I-1 320

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 13 novembre 2024 portant le numéro R-24-CU-5031, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction de trois bâtiments industriels du projet intégré Rosefellow à être érigé aux 600, 800 et 1000, rue Hector-Lanthier dans la zone I-1 320 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Zinno Zappotelli architectes, daté du 14 novembre 2024;
- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 12 septembre 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Projet paysage, daté du 8 novembre 2024;
- document de présentation préparé par Zinno Zappotelli architectes, daté du 7 novembre 2024;
- plan photométrique préparé par Westbrune Rexel group, daté du 16 septembre 2024;
- document carbone zéro préparé par Rosefellow;
- lettre argumentaire - garantie financière préparée par Rosefellow, reçue le 25 novembre 2024.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt des plans tels que construits (TQC) suite à la construction des trois (3) bâtiments et la réalisation de l'aménagement paysager, ainsi qu'au dépôt d'une garantie financière de 375 000 \$ visant à assurer l'exécution du contenu des plans le respect de la certification carbone zéro, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Le montant de la garantie financière, fixé à 375 000 \$, devra être payé en un seul versement lors de la délivrance du permis. Le remboursement intégral se fera après une inspection confirmant le respect des plans TQC.

Adoptée

2024-12-762

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION - 696 À 700, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE R-2 309

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 octobre 2024 portant le numéro R-24-CU-5020, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation du bâtiment multifamilial de trois logements situé aux 696 à 700, chemin de la Grande-Côte dans la zone R-2 309 du Règlement RV-1441 sur le zonage et

détaillé au document de présentation préparé par Habitations Prestige, daté du 31 octobre 2024.

Adoptée

2024-12-763

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION - 78, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - ZONE R-1 205

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 octobre 2024 portant le numéro R-24-CU-5019, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation du bâtiment unifamilial situé au 78, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- document de présentation préparé par Paré +, daté du 20 septembre 2024;
- plan d'architecture préparé par MG Design, daté du 19 septembre 2024;
- lettre de conformité préparée par MG Design, datée du 20 septembre 2024.

Adoptée

2024-12-764

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNE MURALE - MAJESTIQUE STUDIO ONGLES - 3365, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 406

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 octobre 2024 portant le numéro R-24-CU-5021, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseigne murale du commerce Majestique Studio Ongles situé au 3365, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au plan des enseignes préparé par Slon Enseignes, daté du 27 septembre 2024.

Adoptée

2024-12-765

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL DE SIX LOGEMENTS - 3960 À 3970, AVENUE MOISHE - ZONE R-3 513-1

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 octobre 2024 portant le numéro R-24-CU-5017, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction en cours d'un bâtiment multifamilial isolé de six logements aux 3960 à 3970, avenue Moïshe dans la zone R-3 513-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par David Grenier, daté du 9 octobre 2024;
- plan d'implantation préparé par Fabien Chereau, daté du 4 septembre 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Marc-André Brochu, daté du 16 août 2024;
- lettre explicative préparée par Jonathan Tremblay, datée du 16 octobre 2024.

La garantie financière pour la réalisation de l'aménagement paysager au montant de 21 900 \$ identifiée à la résolution numéro 2023-09-503 est liée à la présente.

Adoptée

2024-12-766

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT: LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRE EN BREF

ATTENDU que la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec conserve, organise, développe et rend disponible ses collections pour contribuer à la vie politique et parlementaire du Québec;

ATTENDU que la Bibliothèque maintient à jour un catalogue et développe sa collection afin de répondre aux besoins de sa clientèle prioritaire composée, entre autres, des parlementaires;

ATTENDU une demande reçue par courriel afin de demander l'autorisation de pouvoir enregistrer la publication de la Ville intitulée « Guide d'accompagnement: les unités d'habitation accessoire en bref... », car celle-ci est d'intérêt pour leurs collections;

ATTENDU le représentant dûment autorisé de la firme L'ARPENT, ayant contribué à la réalisation de cette publication, donne son accord pour le partage de cette publication;

ATTENDU que la Bibliothèque s'engage à ne pas transférer le fichier à quiconque, à identifier la source complète et à ne pas apporter de modifications à la publication et sera celle-ci sera utilisée à des fins de recherche uniquement;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'enregistrement de la publication intitulée « GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT: LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRE EN BREF » dans le catalogue en ligne de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, gratuitement et sans limites de temps.

Adoptée

2024-12-767

EMBAUCHE - TECHNICIENNE À LA TAXATION / PERCEPTION AU SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'embaucher madame Michèle Brisson-Larouche au poste syndiqué régulier à temps complet de technicienne à la taxation / perception au Service des finances à compter du 13 janvier 2025.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des finances.

Adoptée

2024-12-768

EMBAUCHE - SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'embaucher madame Cathy Contant au poste syndiqué régulier à temps complet de secrétaire administrative au Service des communications et des relations avec les citoyens à compter du 9 décembre 2024 ou selon entente.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des communications et des relations avec les citoyens.

Adoptée

2024-12-769

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 4A – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 4A avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait aux opérations de canons à neige de la division parcs et espaces verts du Service des travaux publics.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-12-770

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 10B – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 10B avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à différentes modalités du quart de fin de semaine.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-12-771
SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE BOISBRIAND - SCFP 7104 – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 14 – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 14 avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Boisbriand - SCFP 7104 ayant trait à la modification de l'article 28.02 relatif à la majoration annuelle de l'échelle salariale pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-12-772
AIDE FINANCIÈRE 2025 - FONDS DE L'ATHLÈTE DES LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accorder une aide financière au Fonds de l'athlète des Laurentides, géré par l'organisme Loisirs Laurentides, au montant de 876,87 \$ pour l'année 2025.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 08 291 01 000 et 02 110 00 991 (2025).

Adoptée

2024-12-773
AIDE FINANCIÈRE 2024 - ORGANISME LE MITAN

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accorder une aide financière à l'organisme Le Mitan, maison d'aide et d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale, au montant de 500 \$ pour l'année 2024.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2024-12-774
AIDE FINANCIÈRE 2025 - RESTO POP THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accorder une aide financière à l'organisme Resto Pop Thérèse-De Blainville au montant de 1 000 \$ pour l'année 2025.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 08 291 01 000 et 02 110 00 991 (2025).

Adoptée

2024-12-775
AIDE FINANCIÈRE 2024 - ASSOCIATION DES RÉSIDENT(E)S DE L'OMH DE BOISBRIAND

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accorder une aide financière à l'Association des résident(e)s de l'OMH de Boisbriand au montant de 500 \$ pour l'organisation de la fête de Noël 2024.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2024-12-776
ADHÉSION 2025 - IVÉO

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De renouveler l'adhésion de la Ville à l'organisme IVÉO au montant de 4 599 \$ toutes taxes comprises pour l'année 2025.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

2024-12-777

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De lever la séance à 21 h 20.

Adoptée